



OBJECTIFS

PLAGEPOMI 2018-2023 => Poursuivre et renforcer les actions de suivi biologique : Suivre la reproduction de la lamproie marine et améliorer la connaissance des habitats à ammocètes
 Programme Poissons migrateurs 2015-2021 => Poursuivre et renforcer les actions de suivi biologique : Suivre la reproduction de la lamproie marine et améliorer la connaissance des habitats à ammocètes

La reproduction des lamproies marines est globalement **moyenne** à l'échelle de la Bretagne, **stable** par rapport aux années précédentes (2015-2019). A l'échelle des bassins suivis, elle est contrastée :

- sur le Scorff le Loc'h, la situation est plutôt bonne voire très bonne
- sur l'Isole, l'Ellé et le Blavet, elle est moyenne
- sur le Couesnon, le Kergroix et le Liziec, elle est mauvaise voire très mauvaise.

SITUATION 2020 : MOYENNE
TENDANCE récente : STABLE
 (par rapport à la moyenne 2015-2019 des bassins suivis)

Sources : FDAAPPMA 35 et 56, Quimperlé communauté, INRAE-U3E
 Mise à jour : 10/06/2021

Fiabilité de l'indicateur MOYENNE

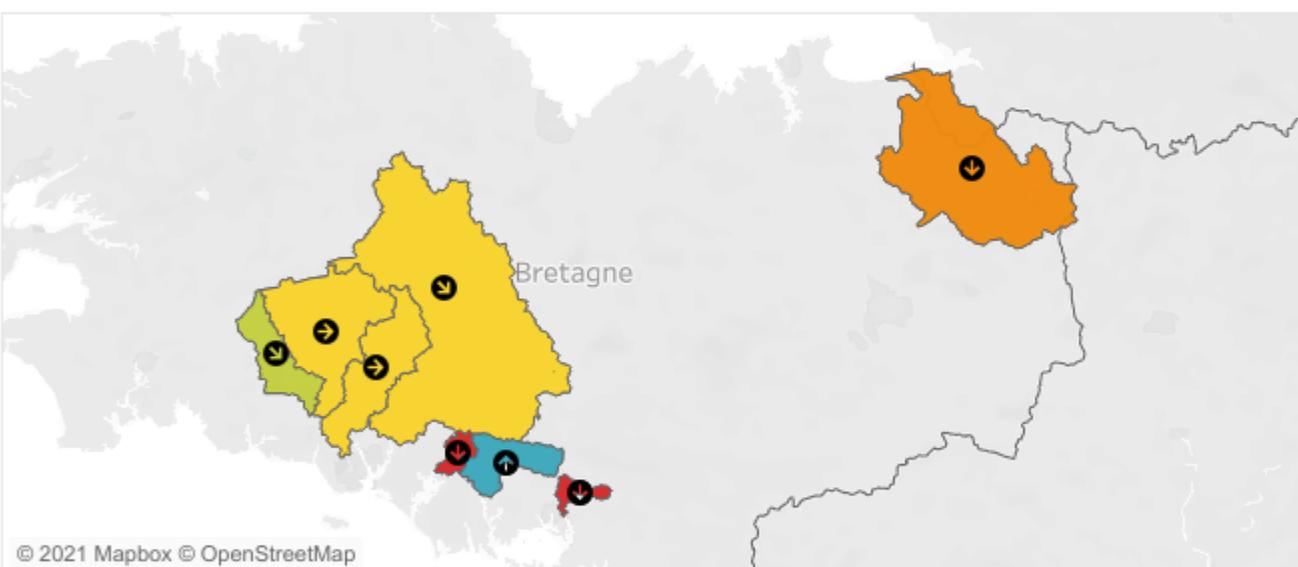
Le comptage des frayères est dépendant des conditions hydrologiques, de la turbidité de l'eau, du colmatage du substrat, ... et des opérateurs.

Chiffres clés du suivi en Bretagne en 2020 (bassins du Couesnon, Isole et Scorff)

Effectif de nids comptés	3 092
Moyenne interannuelle standard (2015-2019)	3 223



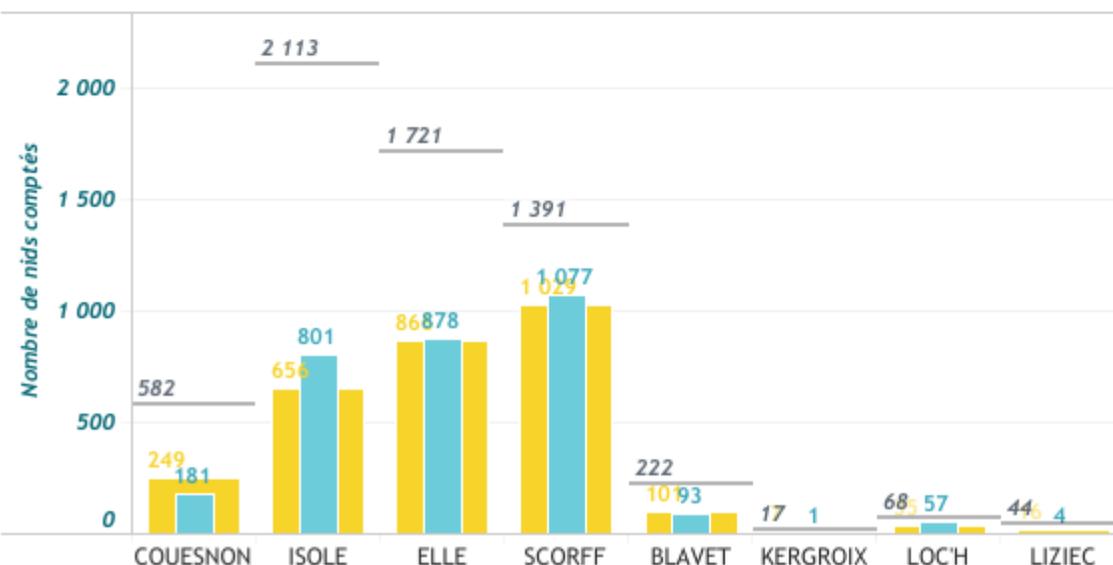
Etat & tendance de la reproduction des lamproies marines en Bretagne en 2020



- Situation**
- TRES BONNE
 - BONNE
 - MOYENNE
 - MAUVAISE
 - TRES MAUVAISE

- Tendance récente**
- EN FORTE HAUSSE
 - STABLE
 - EN BAISSSE
 - EN FORTE BAISSSE

Nombre de nids de lamproies marines comptés en 2020

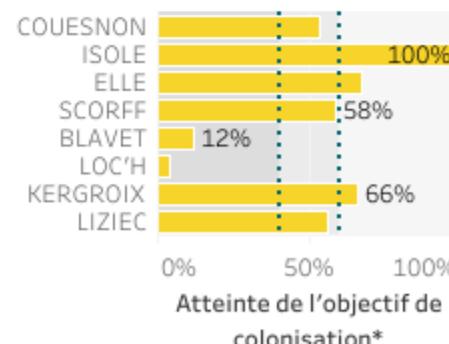


g Nombre de nids 2020

— Maximum connu

g Moyenne interannuelle

Front de colonisation des lamproies marines en 2020 sur le cours principal



* L'objectif de colonisation des lamproies marines a été fixé à dire d'experts, en l'état des connaissances et en fonction de la libre circulation sur les bassins suivis. Sur les bassins suivis, il correspond au linéaire classé en liste 2 pour la lamproie marine à l'exception :

- du Guyoul : du moulin de la Vieux-Ville à la mer,
- de l'Isole : des chaos de Cascadec à la mer,
- du Blavet : du barrage de Lestitut à la mer.